

Santé au travail : passez à l'action !



CABINET DENTAIRE



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Plannings surchargés, gestion des urgences, charge administrative, exigence des patients : les chirurgiens-dentistes sont confrontés à de nombreux défis.

Ces défis ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salariés : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans les cabinets dentaires.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre cabinet qui sont touchés.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

50 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

49 %

DES ACCIDENTS
LIÉS AUX CHUTES

26 %

DES ACCIDENTS
LIÉS AUX
MANUTENTIONS
MANUELLES

EN MOYENNE :

86

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

200

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**



CONTAGIONS, INFECTIONS

PASSEZ À L'ACTION

↓ Aménagez les postes de travail

- Choisissez des mobiliers de soins ergonomiques, réglables et si possible mécanisés (fauteuils réglables en hauteur et en inclinaison pour les soins, tabouret dentaire, etc.).
- Positionnez les équipements de façon à éviter les postures contraignantes.
- Utilisez des chariots de soins, tables, etc., afin que les instruments soient facilement accessibles.
- Formez les salariés au réglage des mobiliers.

↓ Limitez la transmission des agents infectieux

- Privilégiez des techniques diminuant la quantité d'aérosols et la charge microbienne (bain de bouche antiseptique, pose d'une digue, choix des instruments rotatifs, etc.).
- Organisez la zone de soins afin de séparer le matériel sale du matériel stérile.
- Définissez et faites connaître la conduite à tenir en cas d'accident exposant au sang (AES).
- Fournissez et faites porter les équipements de protection individuelle adaptés (masque, gants, lunettes...).



CHUTES

↓ Prévenez les risques de chute

- Veillez au bon état et au bon entretien des sols.
- Supprimez, réduisez ou signalez tout obstacle dans les aires de circulation (matériels, fils électriques, etc.).
- Organisez le travail de façon à limiter les déplacements inutiles.
- Sécurisez les escaliers (main courante et bandes antidérapantes en nez de marche).



ALLERGIES, INTOXICATIONS, CANCERS

↓ Limitez les risques d'exposition aux produits chimiques

- Remplacez les produits les plus dangereux par des produits qui le sont moins.
- Respectez les règles d'utilisation préconisées par le fabricant.
- Formez les salariés aux principes de nettoyage et de désinfection afin d'effectuer ces opérations en toute sécurité.
- Mettez à disposition les équipements de protection individuelle adaptés : gants à manchettes, masque.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos salariés ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.
- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.



OUI

- En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.
- Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).

 www.inrs.fr/cabinet-dentaire



→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/entreprise



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise

Édition **INRS ED 6530** • 1^{re} édition • Février 2024 • 3000 ex. • ISBN 978-2-7389-2875-7 • Conception graphique : Clémentine Rocolle / les.réCreatives • Illustrations : Émilienne/lilapik.com • Imprimé par Monsoise